

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 27 juin 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	20 juin 2022	20 juin 2022
23	18	18 + 1		

Délibération n° 2022DE06-0050 : Dénomination d'une voie aux Bugaudières

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 27 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Isabelle DUMONT, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Jean-François MALTERRE, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Berend KAMP.

Membres absents non représentés : Christophe PARION, Rémi GROLAUD, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD.

Membres absents représentés : Jean-Yves BOUCARD (donne pouvoir à Martine LLEU).

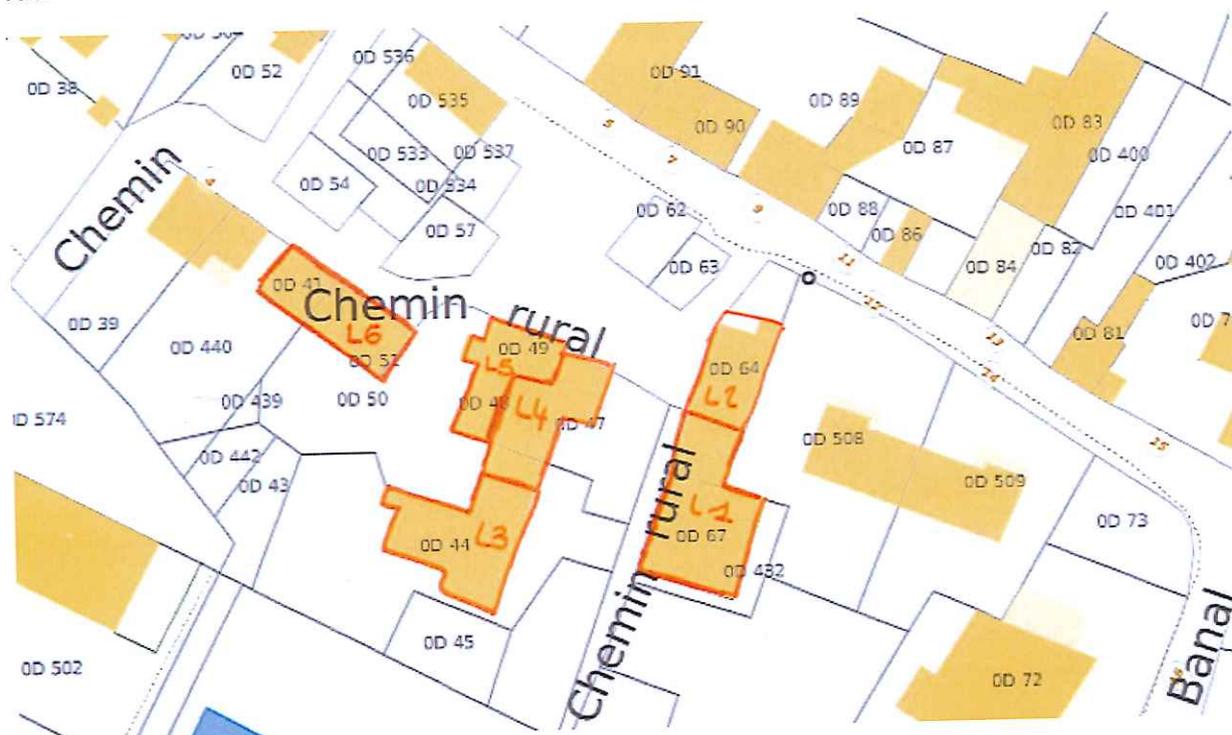
Secrétaire de séance : Jean-François MALTERRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29

Considérant la rénovation d'un bâtiment afin d'y faire 6 logements,

Considérant la nécessité de dénommer cette voie afin de permettre aux usagers d'accéder aux services d'eau, d'assainissement, d'électricité, de télécom,

Monsieur le Maire informe qu'une réhabilitation d'un bâtiment en 6 logements nécessite de dénommer une rue.



Monsieur le Maire propose d'attribuer :

- le numéro 2 au logement L6
- le numéro 4 au logement L5
- le numéro 6 au logement L4

- le numéro 8 au logement L3
- le numéro 10 au logement L1
- le numéro 12 au logement L2

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 abstentions (Mmes Paronnaud, Simonneau et Guibert et MM Garcia, Proquin et Lambert) et 13 voix pour :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Nomme** cette nouvelle voie, Rue du Fournil
- **Attribue** les numéros comme désigné ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 20220627 – 2022DE06-050_----- -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 01 / 07 / 2022
Rendu exécutoire le 01 / 07 / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 30 juin 2022.

Le Maire,

Walter GARCIA